

CONSEILS AUX VICTIMES : ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE ÊTRE AIDÉ ?

Si, à l'école, tes camarades se moquent de toi, te volent ou abîment tes affaires, te donnent des surnoms méchants, rigolent quand tu participes en classe. Si tu te sens mis de côté, s'ils refusent de jouer avec toi dans la cour ou que tu partages leur table à la cantine. Tout cela te blesse, tu ne sais pas comment arrêter cette situation. Quand tu es victime de telles violences de façon répétée, cela s'appelle du harcèlement. Personne ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire ?

Il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Avec un adulte de ton école** : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils peuvent t'aider.
- **Avec tes parents ou un membre de ta famille** : ils pourront contacter l'école.
- **N'essaie pas de résoudre le problème toi-même par la violence.**



Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais-toi aider si nécessaire).

Tu peux aussi noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, tes réactions face à cette situation, etc.

« Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences. »

Convention internationale des droits de l'enfant, article 9

SI TU NE TE SENS PAS À L'AISE POUR EN PARLER À QUELQU'UN DE TON ÉCOLE OU DE TA FAMILLE, TU PEUX TOUJOURS CONTACTER LE :

N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » :

0808 807 010

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, TU PEUX AUSSI APPELER LE :

N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » :

0800 200 000

Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

CONSEILS AUX VICTIMES : COLLÉGIENS ET LYCÉENS

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE ÊTRE AIDÉ ?

Si vous subissez des violences verbales, physiques et/ou morales de façon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades...), vous êtes victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par e-mail, on parle alors de cyberharcèlement. Personne ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Avec un adulte de votre établissement** en qui vous avez confiance (votre professeur principal, votre CPE, l'infirmier, l'assistant d'éducation, le conseiller d'orientation psychologue...). Ils peuvent vous aider.
- **Avec vos parents ou un membre de votre famille** : ils pourront vous conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- **Avec les délégués de classe** : ils pourront en parler avec un adulte de l'établissement pour vous aider.
- **N'utilisez pas la violence, cela pourrait aggraver la situation.**

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer dans les détails la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils semblent mineurs.

Notez par exemple la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, vos réactions face à cette situation. Pensez également à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

« Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences. »

Convention internationale des droits de l'enfant, article 9

SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS À L'AISE POUR EN PARLER À QUELQU'UN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU À VOTRE FAMILLE, VOUS POUVEZ TOUJOURS CONTACTER LE :

N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » :

0808 807 010

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, VOUS POUVEZ AUSSI APPELER LE :

N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » :

0800 200 000

Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

CONSEILS AUX PARENTS DES VICTIMES

HARCÈLEMENT : COMMENT EN PARLER À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE ?

Si votre enfant subit des violences verbales, physiques et/ou morales de façon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades...), il est victime de harcèlement. Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par e-mail, on parle alors de cyberharcèlement. Personne ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Demandez un rendez-vous à l'école, au collège ou au lycée et prenez contact avec un délégué de parents d'élèves.**

Expliquez dans les détails les problèmes vécus par votre enfant en utilisant ce que vous avez constaté et éventuellement écrit. N'hésitez pas à poser ces questions :

- Comment pouvons-nous travailler ensemble pour que cesse le problème ?
- Comment allons-nous pouvoir suivre avec vous le problème ?
- Quels types d'actions est-il possible de mener pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves ?

- **Si la situation est avérée, la direction proposera les mesures adéquates.** L'établissement d'enseignement est le plus à même d'apporter des solutions adaptées pour résoudre le problème de votre enfant. Vous pouvez solliciter l'équipe de direction pour connaître les actions menées.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il peut être utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez par exemple la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation.

Pensez également à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...). Si besoin, faites-vous aider par un délégué des parents.

« Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences. »

Convention internationale des droits de l'enfant, article 9

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER LE :

N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » :

0808 807 010

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, VOUS POUVEZ AUSSI APPELER LE :

N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » :

0800 200 000

Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

CONSEILS AUX TÉMOINS : ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si dans ton école ou dans ta classe, un de tes camarades est souvent moqué, bousculé, brimé, si les autres élèves ne veulent pas jouer avec lui dans la cour de récréation ou à la cantine, il est victime de harcèlement. Le harcèlement n'est pas un jeu : c'est grave pour celui qui en est victime. S'il est victime de faits similaires sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement. Personne ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire ?

Il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Avec un adulte de ton école** : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils peuvent t'aider à trouver des solutions.
- **Avec tes parents ou un membre de ta famille** : ils pourront contacter l'école.
- **Avec tes amis.**
- **N'essaie pas de résoudre le problème toi-même par la violence.**

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais-toi aider si nécessaire).

Tu peux aussi noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, etc.

« Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences. »

Convention internationale des droits de l'enfant, article 9

SI TU NE TE SENS PAS À L'AISE POUR EN PARLER À QUELQU'UN DE TON ÉCOLE OU DE TA FAMILLE, TU PEUX TOUJOURS CONTACTER LE :

N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » :

0808 807 010

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, TU PEUX AUSSI APPELER LE :

N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » :

0800 200 000

Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

CONSEILS AUX TÉMOINS : COLLÉGIENS ET LYCÉENS

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si dans votre établissement ou dans votre classe, l'un de vos camarades est régulièrement victime de bousculades, brimades, moqueries, agressions et qu'il est mis à l'écart du groupe, il est harcelé. S'il est victime de faits similaires sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement.

Il faut avoir conscience que le harcèlement, pour la victime, peut avoir des conséquences graves. Le harcèlement n'est pas un jeu : n'en soyez pas spectateur. En effet, les auteurs de ces faits ont souvent besoin d'un public pour se sentir valorisés. Ne vous laissez pas entraîner malgré vous à participer à ce type de violence, notamment sur Internet ! Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des e-mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imaginez à quel point il est humiliant de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous.

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Avec un adulte de confiance** (parents, membres de l'équipe éducative...). Parler ne veut pas dire « balancer », au contraire, il s'agit de prendre la défense d'une victime, d'assister un autre élève victime voire en danger pour éviter que la situation ne se poursuive et ne s'aggrave. Les adultes pourront vous aider et trouver des solutions.
- **Avec un de vos délégués de classe** pour qu'ils en parlent avec un adulte de l'établissement.
- **N'essayez pas de résoudre vous-même le problème par la violence.**

→ Soyez le plus précis possible en décrivant les faits que vous avez constatés.

Par exemple, si vous voyez des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruisez pas. Signalez-les. Montrez-les à un adulte.

« Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences. »

Convention internationale des droits de l'enfant, article 9

SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS À L'AISE POUR EN PARLER À QUELQU'UN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU À VOTRE FAMILLE, VOUS POUVEZ TOUJOURS CONTACTER LE :

N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » :

0808 807 010

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, VOUS POUVEZ AUSSI APPELER LE :

N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » :

0800 200 000

Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

CONSEILS AUX TÉMOINS : PARENTS

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève est régulièrement :

- moqué, bousculé, brimé et qu'il est mis à l'écart par les autres élèves ;
- victime de faits similaires sur Internet ;

Vous devez avoir conscience que cet enfant peut être victime de harcèlement, ce qui peut, pour lui, avoir des conséquences graves.

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Avec un membre de l'équipe éducative** et notamment le directeur ou le chef d'établissement.
- **Avec un délégué des parents d'élèves.**

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes et dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il peut être utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez par exemple la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation.

Pensez également à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...). Si besoin, faites-vous aider par un délégué des parents.

« Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violences. »

Convention internationale des droits de l'enfant, article 9

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER LE :
N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » :
0808 807 010

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, VOUS POUVEZ AUSSI APPELER LE :
N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000

Numéro vert national : gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h